

Séance du : 12 avril 2023

n° 22\_2023

**L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 17 heures 30.**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 avril 2023, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 12 avril 2023 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence du quatrième Vice-Président Mr Serge SERRANO.

M. Bertrand GELI est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Hélène MARTY, Virginie MIR, Florence SIORAT.

Serge BARTHES, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Dominique GUIRAUD, Pierre MONOD, Serge SERRANO, Raymond VELAND

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Philippe HEDIN

En exercice : 63

Présents : 14

**Avaient donné pouvoir :**

Olivier GUERRA à Virginie MIR

Nombre de voix : 15

**Excusés :**

Sophie ADROIT, Sandrine CAMPGUILHEM, Catherine LATCHE,

Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Jean-François IMBERT, Olivier JULLIN, Alain MERCIER, Marc METIFEU, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Hervé RAMONDA, Alain SCHMIDT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**Objet : Demande de subvention d'ingénierie 2023 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Conformément aux dispositions de la loi MAPTAM, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite être associé à la mise en œuvre des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux de Haute-Garonne.

Monsieur le Vice-Président indique que le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie dans le cadre de la convention portant définition d'un accompagnement technique et financier du Département de la Haute-Garonne au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais s'articule aujourd'hui autour des compétences et missions suivantes : le développement territorial à travers son projet de territoire, la mise en œuvre du SCOT et du PCAET, le portage du GAL-Leader et autres contractualisations.

Pour pouvoir poursuivre ses démarches de développement territorial, le dispositif d'animation du PETR du Pays Lauragais peut bénéficier de crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il incombe au PETR de solliciter ces crédits auprès du Département pour un montant de 50 000 €, en complément de la sollicitation d'appui technique aux missions du PETR qui fera l'objet d'un conventionnement annuel.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) **Approuve** le dispositif d'animation tel que présenté,
- 2°) **Autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les crédits d'ingénierie auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- 3°) **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 avril 2023

Pour le Président empêché  
Le Vice-Président

Serge SERRANO

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com